

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 91 (1982)
Heft: 4

Artikel: Le travail de la délégation de sélection suisse au camp de réfugiés de Traiskirchen
Autor: Haug, Werner
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le travail de la délégation de sélection suisse au camp de réfugiés de Traiskirchen

D'après un rapport de Werner Haug, représentant de la Croix-Rouge suisse.

Située à 25 km de Vienne environ, la petite ville de Traiskirchen se trouve dans l'axe sud de celle-ci. En 1956, date de l'arrivée des premiers réfugiés hongrois, la caserne de Traiskirchen a été transformée en un camp de réfugiés; depuis son ouverture, des centaines de milliers de réfugiés, venus des pays d'Europe de l'Est, y ont défilé et attendu qu'un Etat leur octroie le droit d'asile définitif. Actuellement, 2000 personnes y séjournent, pour la plupart des Polonais. D'autres Polonais ont également trouvé refuge dans des camps, des homes et des pensions, répartis un peu partout sur le territoire autrichien. La décision prise par le Conseil d'Etat suisse d'accueillir 1000 de ces Polonais réfugiés provisoirement en Autriche a été reçue avec la plus grande satisfaction par les autorités autrichiennes. Par la suite, la collaboration entre notre délégation de sélection et les autorités autrichiennes s'est d'ailleurs

révélée excellente; jamais la délégation suisse n'a été l'objet de critiques ou de remarques au cours de ses activités de sélection.

Selon une collaboratrice du bureau d'émigration, forte d'une longue expérience, jamais une délégation ne s'était vue attribuer autant d'honneurs que la délégation suisse. Les autorités autrichiennes ont également participé activement à la préparation des dossiers pendant la première semaine de travail. Les meilleures interprètes ont été choisies pour la délégation suisse tandis que le service de sécurité de Basse-Autriche (une sorte de police fédérale) a mis, malgré le manque de place, trois de ses bureaux à notre disposition.

La délégation suisse de sélection travaillait dans un bâtiment administratif, où siégeaient aussi les bureaux de l'émigration et du CIM, ainsi que la délégation de sélection australienne et les œuvres d'entraide américaines,

responsables de l'entremise de sponsors.

Les réfugiés polonais qui se trouvent en Autriche ont été logés dans des camps, des homes et des pensions privées (670 au total) dispersés dans tout le pays. Dans ces camps, les autorités autrichiennes ont fait établir des listes où les réfugiés polonais désireux d'émigrer en Suisse pouvaient s'inscrire: 7000 personnes, ayant indiqué leur date de naissance et leur profession, se sont inscrites. Une présélection a dû être opérée parmi ces 7000 personnes, pour ne retenir que celles susceptibles d'être interrogées par la délégation suisse. Pendant les trois premiers jours, cette présélection a été menée par les autorités autrichiennes, relayées ensuite par la délégation suisse. Sur la base de cette présélection, les Autrichiens ont pu préparer les dossiers des réfugiés concernés et fixer les dates des entretiens.

Les réfugiés ainsi retenus ont été convoqués soit par liste, soit par téléphone à une date convenue pour les entretiens.

Le bureau d'émigration s'est occupé du transport des réfugiés; cela lui a posé d'importants problèmes logistiques à résoudre, car bon nombre d'entre eux, dispersés en de multiples endroits, avaient plusieurs centaines de km à effectuer pour se rendre à ces entretiens. Les transports ont également été adaptés aux plans de travail d'autres commissions de sélection, car 5000 à 6000 entretiens environ se déroulent chaque mois.

Les critères de présélection

Les modalités de sélection sont d'usage dès qu'il s'agit d'accueil de réfugiés. Les critères de choix sont très sévères, principalement en ce qui concerne les maladies et les handicaps. Dans les grands pays traditionnels d'émigration, tels les USA, le Canada ou l'Australie, les sélections sont opérées, en règle générale, par les autorités responsables de l'immigration. Dans le cas de l'Afrique du Sud, ce sont même des entreprises privées qui recrutent les réfugiés à huis clos.

Afin de limiter dès le début le nombre des inscriptions pour la Suisse, il avait été indiqué sur les listes distribuées le type de professions plus particulièrement recherchées. Mais la Suisse n'avait pas non plus l'intention de prendre en considération uniquement les professions liées à l'hôtellerie et à l'industrie. Or, dans les pays socialistes, en raison sans doute du système de formation polyvalente et du travail au noir qui se pratique couramment, pratiquement tout le monde a eu l'occasion d'exercer le métier «d'ouvrier» au moins une fois dans sa vie. C'est ainsi que l'on a vu des juristes s'inscrire comme serveurs, des biologistes comme chauffeurs de taxis ou des professeurs comme maçons. Seule une étude sérieuse des dossiers établis en Autriche a permis une reconstitution exacte des professions véritablement exercées.

La sélection devait tenir compte des intérêts de chacune des trois parties concernées, notamment:

1. Les autorités autrichiennes souhaitant décharger leurs homes, camps et pensions répartis à l'intérieur des six



*7000 Polonais se sont réfugiés au camp de Traiskirchen.
Les dortoirs de l'ancienne caserne sont pleins.*



régions du pays, et notamment des groupes ne possédant que des chances d'émigration minimales (handicapés, familles incomplètes).

2. La Suisse faisant passer les chances d'intégration au premier plan (connaissances des langues, professions, parenté ou relations résidant en Suisse) et n'acceptant que des réfugiés ayant reçu de la part des autorités autrichiennes le statut de réfugié selon la Convention de 1951 et ayant émigré après le 1^{er} janvier 1981.

3. Les réfugiés ne devant faire l'objet d'aucune discrimination et tous les groupes sociaux ou professionnels posséder les mêmes chances d'émigration. (Les groupes sociaux faibles, les personnes âgées, les familles avec handicapés et les familles incomplètes devant être l'objet d'une attention

toute particulière.)

Environ 50 % de tous les intéressés ont été éliminés pour des motifs de répartition régionale par les autorités autrichiennes, à cause de dossiers incomplets ou contenant des erreurs, ou en raison de nos propres exigences concernant la structure professionnelle des réfugiés. Nous avons pour but de prendre en considération toutes les professions et groupes sociaux, tout en posant des conditions importantes concernant le domaine professionnel, en raison naturellement de la situation du marché du travail. C'est pourquoi notre choix s'est porté davantage sur les professions de l'hôtellerie, du bâtiment et de la santé. Cette première démarche a été accomplie sans étude des dossiers.

Nous avons ensuite retenu 3500 dos-

siers, qui ont été extraits sur notre demande des archives autrichiennes. Dans ces dossiers figuraient les renseignements suivants: situation familiale, formation professionnelle, professions exercées et employeurs, données sur d'éventuels handicaps physiques, parenté en Pologne, date d'émigration et convocations auprès d'autres pays. Les requérants d'asile ont été estimés d'abord en groupes, puis soit éliminés, soit retenus pour des entretiens ultérieurs.

Au cours de la présélection, ont été éliminées: des personnes ayant déjà reçu un avis d'accueil positif de la part d'autres gouvernements et ne possédant pas de raison particulière pour émigrer en Suisse, ainsi que des personnes exerçant des professions totalement inadéquates, telles que horlogers, mineurs, etc.

Tandis que les personnes capables de parler français ou allemand, ou possédant de la parenté ou des relations en Suisse ont été plus particulièrement prises en considération. Puis une nouvelle répartition a été entreprise parmi les réfugiés restants, tenant compte à la fois de la situation du marché du travail en Suisse et de la formation professionnelle des réfugiés.

C'est ainsi que, outre des employés de l'hôtellerie, du bâtiment ou de la santé, on a également eu recours à des professeurs et des représentants de professions commerciales ou artistiques pour participer aux entretiens. Soulignons toutefois que l'énorme majorité des réfugiés provient de l'industrie mécanique et métallurgique.

Mais au cours de la présélection, les groupes sociaux dits «faibles» et les cas «problématiques» ont été également systématiquement examinés. Le pourcentage de personnes malades ou handicapées physiquement retenu dans notre sélection s'est d'ailleurs révélé très élevé. Outre des familles, nous avons aussi sélectionné un grand nombre de personnes seules. Par contre, nous nous sommes montrés plutôt réticents à l'égard de personnes seules mariées, dont le conjoint et les enfants sont restés en Pologne.

Finalement, 1400 personnes environ, soit 20 % du total des intéressés, ont pu participer à ces entretiens. 35 à 40 cas nous ont été envoyés quotidiennement par le bureau autrichien de l'émigration, soit entre 35 et 100 personnes par jour.

Le déroulement des entretiens et la décision finale d'accueil

Chaque matin, au début de notre journée de travail, les réfugiés se présentent dans le hall d'entrée, dans les couloirs et dans les salles d'attente attendant aux bureaux administratifs. Ils consultent des listes, où ils sont inscrits, pour participer aux enregistrements, aux visites médicales ou aux inscriptions, ou essaient de glaner des informations et des renseignements sur leurs chances d'émigration. La plupart des visages offrent une expression inquiète et lasse, renforcée encore par un accoutrement usé et mal assorti.

La longue attente se prête magnifiquement aux conversations. Renseigne-

ments et expériences diverses sont échangés à tout propos; parfois des tracts et des journaux circulent.

Les informations, ou plutôt les rumeurs, se propagent à grande vitesse. Elles sont confiées, puis discutées entre collègues, amis et connaissances. C'est ainsi que le bruit a couru que tout réfugié désireux d'émigrer en Suisse devait engager un prêt auprès d'une banque, afin de payer les frais de voyage et d'installation. Plusieurs fois, on nous a demandé le nom et l'adresse de la banque en question.

Dans le couloir qui longe nos bureaux se pressent des adultes et des enfants, tous venus se présenter aux entretiens pour lesquels ils ont été convoqués à date fixe. Déjà avant d'avoir pu pénétrer dans nos bureaux, chacun nous



Lire et relire son nom sur la liste des convoqués.

Une famille polonaise reçue par la délégation suisse.



communiquent ses souhaits et ses préoccupations et on nous remet des lettres contenant toutes sortes de suppliques. Nous répondons par des phrases intentionnellement courtes, évitant ainsi de nous impliquer dans les discussions et renvoyant à la voie administrative normalement prévue.

Toutefois, la bousculade n'est pas vraiment forte. On sent que ces gens ont l'habitude d'attendre et de patienter jusqu'à ce que leur nom apparaisse sur une liste ou qu'ils soient convoqués.

Notre délégation s'est divisée en trois groupes de travail. Chaque groupe dispose d'un interprète de nationalité autrichienne. Celui-ci appelle les réfugiés lorsque vient leur tour et les fait entrer dans le bureau. En règle générale, nous recevons d'abord les familles avec des enfants en bas âge, puis les personnes plus âgées, et nous terminons avec les jeunes.

Pourtant certains réfugiés inscrits sur la liste du jour n'apparaissent pas; cela entrave considérablement la planification du travail. Certains ne viennent pas parce qu'ils ont déjà été acceptés par un autre pays. Nous ne possédons malheureusement aucun moyen de contrôle sur cet état de faits, car de nombreuses procédures et entretiens se déroulent simultanément et ne sont pas mentionnés dans les documents. D'autres absences s'expliquent également pour des raisons de transport ou parce que les convocations n'ont pas été transmises.

Sans cesse, il se produit des événements invraisemblables. C'est le cas de cette femme par exemple, qui se présente aux entretiens avec ses deux enfants, mais sans son mari, disparu depuis trois jours sans laisser de traces. Nous avons été obligés de la renvoyer, car les entretiens ne peuvent avoir lieu sans son mari. Une autre femme, célibataire et qui vient d'avoir un enfant depuis quelques jours, s'est enfuie de l'hôpital car elle avait entendu dire qu'elle était convoquée pour un entretien avec la délégation suisse. Sans cesse apparaissent aussi aux entretiens de «soi-disant» fiancés, bien qu'ils ne soient pas inscrits sur les listes. Nous tentons alors de clarifier ces cas en nous procurant rapidement les dossiers auprès de l'administration autrichienne et nous procédons à l'interrogatoire, à titre exceptionnel toutefois.

Pour eux, ces entretiens représentent les clefs d'une nouvelle vie. Ils ouvrent aux réfugiés une fenêtre sur l'avenir et sont le symbole de l'espoir. De nombreuses personnes se présentent à ces entretiens tout endimanchés et revêtus de leurs plus beaux habits – dans la mesure où ils en possèdent.

L'entretien vise surtout à définir, dans un laps de temps aussi court que possible, le contexte professionnel, les motivations d'émigration et la situation personnelle du réfugié.

Les résultats sont ensuite inscrits de manière protocolaire sur des formules d'enquête et l'entretien débute par des questions concernant la formation professionnelle.

La plupart des réfugiés sont venus avec leurs diplômes et leurs références professionnelles, qui sont traduits par l'interprète de la manière la plus exacte possible et dont nous prenons note. Les questions finales concernent les attentes professionnelles du réfugié en Suisse. Ensuite nous les interrogeons sur la date et les motivations qui les ont poussé à quitter la Pologne. Viennent encore des questions concernant leur état de santé et la parenté ou les connaissances qu'ils possèdent dans les pays de l'Ouest ou en Suisse.

Parfois, il s'avère nécessaire de réexaminer certains points relevés dans les dossiers car il arrive souvent que des informations soient fausses ou erronées, ou encore présentées «sous un meilleur jour».

Mais le plus souvent, c'est encore l'impression, toute subjective d'ailleurs, d'ouverture, d'honnêteté et de confiance dégagée par une argumentation qui détermine la décision d'accueil de manière positive ou négative. Ensuite, il était immédiatement décidé de l'accueil ou du refus, après une courte discussion au sein du groupe. L'avis du chef de délégation ou de la délégation tout entière était requis dans les cas suscitant des doutes.

Environ 20 % de l'ensemble des requêtes ont été refusées; refus déterminés par des motifs d'ordre éthico-politique, social ou économique. Mais en règle générale, c'est toujours un ensemble de facteurs qui ont suscité le refus.

Cependant, l'examen du statut de réfugié au sens politique du terme n'entre pas dans le cadre des fonctions de la délégation. Le travail de sélection est fondé sur la garantie offerte par les

autorités autrichiennes de ne présenter que des personnes possédant le statut de réfugié selon la convention internationale en vigueur. Le Gouvernement autrichien a d'ailleurs accordé le statut de réfugié à tous les Polonais ayant demandé l'asile depuis la proclamation de l'état de siège en Pologne, le 13 décembre 1981.

Lorsque se sont présentées des personnes ayant déjà une bonne situation en Pologne et qui ont émigré pour des raisons évidentes de pur opportunisme et en vue d'améliorer leur situation économique et financière, l'avis de la délégation a été de diriger ces personnes vers des pays d'émigration traditionnelle.

Ont également été refusées des personnes dont les chances d'intégration en Suisse ont été jugées insuffisantes; ces personnes conservent cependant toutes leurs chances d'être accueillies dans d'autres pays; d'ailleurs, après les entretiens, elles renoncent généralement d'elles-mêmes à venir en Suisse.

Enfin, nous refusons aussi des personnes qui se sont déjà bien intégrées en Autriche, ou qui ont quitté la Pologne pour des raisons d'ordre familial ou personnel. Il s'agit d'ailleurs pour la plupart de personnes qui aimeraient retourner en Pologne et dont l'émigration dans un autre pays d'asile ne ferait qu'aggraver la situation personnelle.

Outre les réflexions rationnelles et les informations objectives, il est vrai que les sympathies, les impressions du moment et même les hasards influencent considérablement la décision d'accueil. Ce sont les cas «limites» qui posent les plus grands problèmes, lorsque la raison et le cœur, le savoir et la confiance entrent en conflit. Mais en règle générale, dans de tels cas, nous appliquons le principe suivant: «donner une chance».

Chaque jour, les formules d'enquête contenant le nombre de personnes sélectionnées, leurs identités et les informations recueillies à leur sujet durant les entretiens sont transmises aux œuvres suisses d'entraide et au département fédéral de justice et police. Grâce à ces formules d'enquête, les œuvres d'entraide peuvent préparer l'intégration en Suisse des personnes ou des familles sélectionnées en Autriche. Puis vient le voyage proprement dit, organisé par groupes



Jozef et Halina attendent le verdict.

Photos E. Curchod

successifs depuis la Suisse. Ce voyage se déroule par chemin de fer et il est organisé par le CIM.

Quelques caractéristiques concernant les réfugiés polonais

Certaines caractéristiques ayant trait au contexte social et professionnel des réfugiés se sont dégagées de ces entretiens.

Notamment le fait que les réfugiés représentent un très large éventail de professions, qui va du ramasseur de champignons à l'artiste de cirque, en passant par le footballeur et le mime. La structure sociale de la population polonaise se reflète également de façon très exacte, restriction faite toutefois du fait que la plupart des réfugiés viennent des grandes villes ou des banlieues.

La grande majorité des hommes a travaillé dans le secteur de l'industrie mécanique et métallurgique, en qualité de mécaniciens, tourneurs, ajusteurs, techniciens ou ingénieurs. Les

secteurs du bâtiment, de l'industrie électrique ainsi que les professions spécialisées de l'agriculture sont également largement représentées.

Les femmes quant à elles ont presque toutes exercé une activité professionnelle et aimeraient la poursuivre. Les professions commerciales, paramédicales et artistiques y sont plus répandues que chez les hommes. Mais quelques femmes exercent aussi des métiers plutôt inhabituels chez nous, tels qu'ingénieurs en construction ou sur machines.

La plupart des réfugiés possèdent une solide formation. Rares sont ceux qui n'ont pas effectué trois à cinq années d'études dans une école professionnelle ou un lycée. Par contre, leurs connaissances linguistiques, à l'exception de quelques professeurs, sont très faibles. Si une petite minorité s'exprime en allemand, pratiquement personne ne parle le français.

D'autre part, nous avons été très surpris de constater que de nombreuses personnes, possédant pourtant une

bonne formation, changent très souvent d'employeurs ou exercent des métiers pour lesquels ils ne sont pas qualifiés (par exemple: jardiniers, éleveurs d'animaux, chauffeurs de taxi, serveurs, etc.). Le phénomène s'est particulièrement accru pendant les années 1979 à 1981. Les salaires insuffisants en sont la cause principale.

Cette situation est d'ailleurs caractéristique d'une économie en crise, qui n'est plus en mesure d'assurer des ressources suffisantes; durant ces périodes, le travail au noir fait partie de la vie quotidienne. Le retour à l'agriculture privée y joue également un grand rôle. Ajoutons que la plupart des réfugiés sont jeunes: entre 20 et 35 ans; rares sont ceux qui ont plus de 45 ans. La plupart d'entre eux sont mariés et ont des enfants en bas âge.

On ne compte que très peu de femmes parmi les personnes seules. La grande majorité sont des hommes; un tiers d'entre eux sont mariés tandis que leurs femmes et leurs enfants sont restés en Pologne. Cet état de faits donne souvent lieu à des situations personnelles très pénibles, voire tragiques. Mais d'autre part, cela exige aussi de la méfiance de la part des autorités autrichiennes.

Si l'on considère les motifs qui ont engendré l'émigration, ce sont toujours les mêmes phrases qui reviennent, du genre: «Nous ne voulons plus vivre dans un système en plein marasme économique et politique, où nous vivons dans l'angoisse, où aucune liberté n'est possible et qui n'offre aucun avenir à nos enfants.»

La majorité des réfugiés avoue avoir été membre de Solidarité. Quelques-uns ont exercé une activité politique ou syndicale, mais rares sont ceux qui y ont eu de véritables responsabilités. Conflits avec le parti, préjudices en cas de non-appartenance au parti, pertes de l'emploi, menaces et arrestations, voilà quelques-uns des motifs concrets évoqués le plus souvent par les réfugiés. Naturellement, il est impossible de vérifier ces déclarations.

La plupart d'entre eux espèrent surtout trouver un avenir économique et social plus favorable à l'étranger ou en Suisse. «Nous voulons trouver du travail et la sécurité en Suisse» constitue la réponse invariable à nos questions. Espérons aussi que ces Polonais trouveront vraiment ce qu'ils cherchent en Suisse. ■